

Délibération n° 2019-356

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'ADHÉSION DES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE, IGNY ET LA VILLE DU BOIS AU SERVICE COMMUN ' SYSTÈME D'INFORMATION '

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	53
Présents et représentés	:	63
Votants	:	63

Le mercredi 27 novembre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 21 novembre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2019-356

M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à M. Téli-Justin GNADRE
 Mme. Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à Mme. Patricia VINCENT
 Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
 Mme. Bouchra LAOUES donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Pierre OLLIER
 M. Christian PAGE donne pouvoir à M. François HILLION

Délibération n° 2019-356

M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Michel ROUYER

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AUX CONVENTIONS D'ADHÉSION DES COMMUNES DE BURES-SUR-YVETTE, IGNY ET LA VILLE DU BOIS AU SERVICE COMMUN ' SYSTÈME D'INFORMATION '

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Madame Véronique FRANCOIS.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération n°2018-18 du Conseil communautaire du 14 février 2018 autorisant le Président à signer la convention d'adhésion au service commun « système d'information » pour les communes de Bures-sur-Yvette, Igny et La Ville du Bois ;

VU l'avis du Comité Technique ;

CONSIDERANT les conventions d'adhésion au service commun « système d'information » signées avec les communes de Bures-sur-Yvette, Igny et La Ville du Bois ;

CONSIDERANT que l'article L.5211-4-2 du CGCT dispose, qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles ;

CONSIDERANT l'intérêt pour les communes membres du territoire d'élargir les missions du service commun « système d'Information » à la mise en œuvre des dispositions touchant les collectivités et établissements publics territoriaux du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne le 27 avril 2016 ;

Délibération n° 2019-356

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 7 novembre 2019 ;

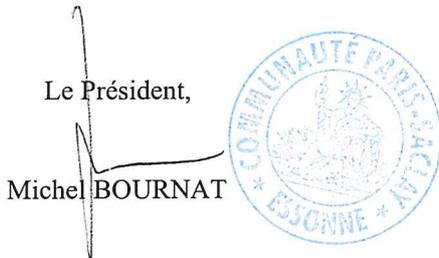
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE les termes des avenants n°1 des conventions d'adhésion au service commun « système d'information » des communes de Bures-sur-Yvette, Igny et La Ville du Bois ;
2. AUTORISE le Président à signer les avenants n°1 des conventions d'adhésion au service commun « système d'information » des communes de Bures-sur-Yvette, Igny et La Ville du Bois et les avenants suivants éventuels.

Fait et délibéré le mercredi 27 novembre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (63 VOIX)

63 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle

Délibération n° 2019-356

KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20191127-lmc127440-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/12/19

- Affichée / Publiée le *4 décembre 2019*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.